

Harkie, Française, et fière de ses parents !

SECOURS DE FRANCE soutient depuis 2006 les meilleurs projets de formation de jeunes de la 2^{ème} et 3^{ème} génération harkie. Certains d'entre eux en effet ont du mal à boucler des études prometteuses parce qu'il leur manque de quoi couvrir tous les coûts de leur formation, malgré la qualité de leur engagement personnel, dans un projet de vie. Aujourd'hui universitaire, Karima Chalaal fut la première à bénéficier de ce soutien. Elle raconte ici son itinéraire d'intégration, qui se traduit par un émouvant hommage au patriotisme et au courage de ses deux parents.

Je suis l'avant-dernière d'une famille de 12 enfants. J'ai vécu dans une petite commune de l'Eure. Il faut savoir que lorsque nous nous sommes installés dans ce petit village, nous étions la seule famille maghrébine, nos voisins avaient très peu d'enfants 2 ou 3 maximum. Alors ils étaient très méfiants avec nous. Nous avons une grande maison dans laquelle nous vivions modestement.

J'ai eu une enfance plutôt insouciant malgré la précarité de la vie... A l'école, nous commençons à faire l'expérience du racisme. Mon père a donc trouvé une parade judicieuse pour faire affront aux railleurs : il est allé nous acheter dès le lendemain des manteaux aux motifs tricolores bleu blanc rouge que nous avons portés fièrement, paradant dans les rues telle une armée de francs bataillons qui allait défier l'ennemi sur son propre champ de bataille... Ce fut ma première pratique d'intégration.

Hommage au père...

C'était ça, mon père. Il aura vécu en gardant dignité, audace et espoir. Avec ma mère et mes frères et sœurs aînés, ils ont dû rompre plusieurs fois des liens et quitter un foyer qu'ils s'étaient constitués afin de répondre à des exigences d'ordre matériel.

Mon père a toujours souhaité que l'on ne manque de rien, cette maxime a donc souvent guidé ses choix. Les chemins qu'il a parcourus et ce qu'il a vécu nous a amené à prendre conscience très tôt des réalités de la vie. Mon père a déménagé cinq fois pour asseoir sa réussite sociale. Il a travaillé dans des hameaux forestiers avant d'être ouvrier spécialisé chez Renault. Il a ensuite été propriétaire d'un café restaurant qu'il a conservé et entretenu durant 10 ans. Mon père était un homme dévoué dans la vie comme en amour. C'était un homme de bien au service de sa communauté. Il était président départemental d'une association pour aider les familles de harkis et leurs enfants à favoriser leur intégration. Il a, grâce à sa bravoure, été fait le 14 mai 2004 "chevalier de l'ordre national du Mérite".

C'était aussi un être très discret. Ce n'est que très tardivement qu'il a entretenu ses souvenirs, soucieux de se tourner vers l'avenir, "li fet met", le passé le ramenait à une souffrance qui l'empêchait d'avancer, alors il l'a occulté.

C'est pour les besoins d'une recherche universitaire en licence qu'il a accepté de me parler de son engagement. Il relatait les faits de manière très chronologique et ne laissait paraître aucune émotion. Il a été engagé en 1957 par l'Armée française. Il avait donc 21 ans lorsqu'il est entré dans la SAS ; il s'est engagé volontairement, malgré les menaces des Fellaghas.

Ce n'est que lorsque que je suis allée en Algérie, que j'ai mené une enquête de terrain au Ministère des Moujahidines (*anciens combattants*), que mon père a décidé de me confier son histoire. Il a attendu pour se dessaisir de son passé que je sois prête pour pouvoir le recevoir, le porter et l'assumer sans en être affectée. C'est là que j'ai appris qu'il était sous le commandement du chef Marion et que lors d'une opération militaire il a vu son chef se faire abattre à ses côtés. Cet événement tragique l'avait beaucoup affecté.

Maintenir les liens

Ma mère aime beaucoup parler de son pays, elle est très nostalgique du temps d'avant, avant la guerre. Elle vivait dans une propriété, son père possédait une ferme. C'était un personnage important, maire de son village... Ma mère a toujours servi de garde-fous. Elle nous a transmis cette incroyable force. Un esprit de décision... Elle nous a toujours inculqué des valeurs émancipatrices tout en prenant le soin d'y concilier des valeurs traditionnelles. Elle a d'ailleurs été décorée en 1993 par le Maire de notre commune, de la médaille de la Famille française destinée à honorer son courage et son combat chaque jour.

Dans notre jeunesse, elle n'a eu de cesse, par ses souvenirs, de jeter des ponts entre le passé et le présent, de maintenir un lien entre l'Algérie et la France. C'est comme cela que j'ai appris que ma grand-mère maternelle me chantait souvent des comptines kabyles pour me bercer... Ce sont ses discours, ses anecdotes qui m'ont amenée à prendre conscience de l'importance de la transmission dans mes



Karima Chalaal témoignant pour les amis du SECOURS DE FRANCE, le 10 juin dernier.

travaux de recherche... Ces travaux consistent en une ethnographie auprès de familles de harkis qui ont connu de multiples déplacements. A travers l'étude de leurs trajectoires, il s'agit d'analyser la manière dont ces familles déracinées, et surtout les femmes, construisent leur mémoire dans ce contexte particulier... Ce qui m'intéresse, c'est de rendre compte de la place des femmes dans une population qui semble, juridiquement, historiquement, se créer à partir d'un univers masculin et sur la base de la filiation au père et à son statut de harki. Quelle place ont-elles dans les représentations, les pratiques et dans la continuité du groupe social ? Quelles représentations se font-elles de leur histoire et de leur identité ?

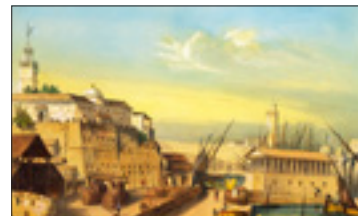
J'aimerais adresser mes félicitations à tous les lauréats de ce programme. Sénèque disait avec justesse : "Ce n'est parce que c'est difficile qu'on n'ose pas, c'est parce qu'on n'ose pas que c'est difficile." Que cet adage vous encourage à accomplir de belles et grandes choses et à poursuivre votre légende personnelle.

Je remercie mon mari pour sa présence et son indéfectible dévouement et je dédie cet instant précieux à la mémoire de mon père. ■

 Pour en savoir plus sur les actions du SECOURS DE FRANCE, et faire un don en ligne, rendez-vous sur notre site : www.secoursdefrance.fr



On ne bâtira rien sur le mensonge des "crimes de la colonisation"



Le gouvernement de M. Abdelaziz Bouteflika n'a signé aucune des conventions internationales qui lui permettraient de donner la moindre conséquence juridique à son projet de "criminaliser la colonisation française" en Algérie. Si cette machine de guerre idéologique venait à être votée par le Parlement algérien, c'est donc bien à l'interne qu'il faudrait lui trouver des applications. Plusieurs pistes peuvent être ici suggérées.

En commençant par les infrastructures : pour "criminaliser" effectivement l'œuvre française en Algérie, il faudrait y proscrire d'abord l'utilisation de l'eau courante et de l'électricité, y fermer des dizaines de milliers de kilomètres de routes et de voies ferrées, y détruire tous les ports et les aéroports du pays, comme la quasi-totalité des centre-villes, des bâtiments publics, des écoles et des hôpitaux.

Et ce n'est pas tout : l'état-civil, l'instruction publique, la sécurité sociale, le système de soins, les régimes de retraite, les fondements même du droit pénal, civil et social de la République Algérienne sont hérités en droite ligne du modèle français. Il faudra donc les "criminaliser" également de toute urgence dans les décrets d'application de la loi.

Au plan culturel, 90% des livres des bibliothèques publiques ou privées devront aussi passer en jugement. Sans oublier Malek Hadad, Kateb Yacine, Mouloud Ferraoun et tant d'autres grands écrivains algériens de langue française, qui sont tous passés par le certificat d'études de la République Française aux temps de la colonisation.

Cessons de délirer. La France n'a pas colonisé l'Algérie : elle l'a fondée. Tous les historiens sérieux le disent. Elle est venue en 1830 y affranchir du joug turc des tribus berbères et arabes opprimées ; y abolir l'esclavage ; en finir avec les pogroms et le statut de sous-homme imposé aux juifs ; y protéger les femmes ; y soigner et instruire les enfants. Elle est venue y mettre à jour les ressources minières et pétrolières du pays ; y éradiquer le paludisme et le choléra ; y assécher les marais de la Mitidja ; y développer une agriculture ruinée sur ces terres depuis la fin de l'Empire romain... Beaucoup de soldats, de médecins, de missionnaires, d'agriculteurs et d'ouvriers français y ont laissé leur vie. Et 99% de ceux qui ont quitté cette terre en 1962, dans la détresse et le dénuement, lui avaient tout donné.

On ne referra pas l'histoire. Mais vouloir construire l'avenir sur un pareil mensonge est une insulte à leur mémoire, et un crachat de plus dans l'offensive contre les valeurs chrétiennes et françaises que nous défendons. SECOURS DE FRANCE doit en protéger la jeunesse, des deux côtés de la Méditerranée. **H.K.**

Pour la justice et la charité envers les "oubliés de l'histoire"...
Pour le devoir de vérité sur l'histoire de notre pays...
Pour l'avenir des valeurs chrétiennes et françaises que nous défendons...

... participez aux actions du SECOURS DE FRANCE :
faites un don !

- 1 Par paiement sécurisé en ligne sur notre site internet : www.secoursdefrance.fr
- 2 Ou par l'envoi d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de SECOURS DE FRANCE (C.C.P. Paris 16.590-11D) et à l'adresse de l'Association (voir ci-dessous).



◆ Vos dons sont la condition de notre indépendance :

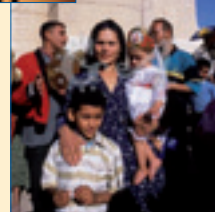
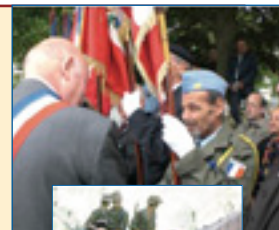
SECOURS DE FRANCE est animé par une équipe de bénévoles et ne perçoit aucune subvention. Toutes ses ressources proviennent des cotisations de ses adhérents et des versements de ses donateurs. Les sommes recueillies sont entièrement consacrées aux actions, à l'exception des frais de secrétariat et de location du bureau.

◆ Vous bénéficiez d'importantes réductions d'impôts :

Particuliers : une réduction d'impôt sur le revenu de 66% des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable. (Exemple : pour un don de 100 €, coût réel : 34€) – **Entreprises** : une réduction d'IS de 60% des sommes versées, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires. – Pour tout don au SECOURS DE FRANCE, un reçu fiscal vous sera adressé. (Art. 200 et 238^{bis} du CGI.)

◆ Vous pouvez aussi faire un legs :

SECOURS DE FRANCE est habilité à recevoir des legs en exonération totale des droits de succession (art. 2-II de la loi n°87-571 du 23/07/87). Pensez-y au moment de préparer votre succession : contactez-nous au 01 46 37 55 13.



SECOURS DE FRANCE : 29, rue de Sablonville, 92200 Neuilly-sur-Seine
Tel. : 01 46 37 55 13 ◆ Fax : 01 46 37 10 60 ◆ Courriel : secoursdefrance@cegetel.net
◆ Site internet : www.secoursdefrance.fr